

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 19
votant : 23
en exercice : 27

L'an deux mille six
le mardi 19 décembre à 18H30
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 décembre 2006.

Présents : Claude PONCET, Maire, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Emilie HODIESNE, Guy LEPRIOL, Bernard SORBIER, Georgette BARROT, Jacques MOURRUT, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Corinne MANTELET, Claude BIGOU, Didier MILHAU, Marie-Claude MILA, Mersaka TENA.

Représentés : Denise PRADEL, Laurence VILA, Guy BILLER, Jacques ROBERT.

Absents : Eric LAFFON, Guy MALCURAT, Lucie MOLINO, Cédric CARBOU.

Mademoiselle Emilie HODIESNE est désignée secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 07 novembre 2006.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, M.TENA, L.VILA,
votent contre.

I FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives.

• **Budget Général M.14 / 2006.**

J. BARSCZUS présente le projet de décisions modificatives qui s'équilibre en fonctionnement à - 3 136 € et en investissement à + 7 942,64 €.

Elle rappelle aux élus les relations avec les différentes associations de la commune au travers des actions d'investissement et d'entretien. Dernièrement, un renouvellement des tapis du Dojo a été effectué pour un montant de 3 633,50 €. Le soutien logistique (services techniques et personnel communal) est également évoqué car il contribue au développement de la vie associative.

J. MOURRUT demande des précisions sur l'augmentation de 8 000 € sur l'article « frais divers », et si un lien existe avec l'affaire « Teychenné ».

J. BARSCZUS répond par la négative.

Le conseil approuve ces décisions modificatives.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA
s'abstiennent.

II FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives.

• Budget Crèche M.14 / 2006.

J. BARSCZUS propose de modifier les prévisions du budget primitif pour ce nouveau service.

Les modifications concernent la section de fonctionnement.

Le conseil approuve ces modifications.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA s'abstiennent.

III FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives.

• Budget Eau – Assainissement M.49 / 2006.

J. BARSCZUS propose à l'assemblée de modifier certains articles de ce budget concernant « l'Eau et l'Assainissement ». Ces modifications sont essentiellement liées au plan de financement de la future station d'épuration.

J. MOURRUT demande s'il y a une subvention de la C.G.E. et comment est-elle indiquée sur le budget.

C. PONCET répond que cette participation sera mentionnée au prochain budget.

Le conseil approuve ces modifications.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA s'abstiennent.

IV SERVICES PUBLICS COMMUNAUX : Tarifs 2007.

J. BARSCZUS présente à l'assemblée les tarifs des services publics communaux pour l'année 2007 :

- Tarifs « hors régies » / M.14
- Tarifs « régies » / M.14
- Tarifs « Eau – Assainissement / M.49

Elle indique que certains tarifs ont été augmentés en tenant compte de la hausse du « coût de la vie ».

J. MOURRUT intervient sur le prix des loyers communaux qu'il estime « 300 % » moins cher que le prix normal.

J. BARSCZUS indique qu'une actualisation progressive a déjà été réalisée. La participation pour aire de stationnement non réalisée a été relevée afin d'inciter les constructeurs à prévoir du stationnement suffisant dans leurs projets.

Le conseil donne son accord pour les tarifs « hors régies ».

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA s'abstiennent.

J. MOURRUT émet une réserve pour le tarif de location des salles car il estime que ce devrait être gratuit pour les sigeanais.

Le conseil donne ensuite son accord pour les tarifs des régies communales.
C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA
s'abstiennent.

Les tarifs M.49 sont ensuite présentés. J. BARSCZUS rappelle les différents paramètres qui sont intégrés dans le prix de l'eau :

- Augmentations inhérentes au contrat avec la C.G.E. depuis 1991.
- Taxes de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- Surtaxe « assainissement » communale.
- Contraintes « européennes ».

Si la maîtrise du prix de l'eau est un objectif permanent, la réalisation d'une station d'épuration aura des répercussions inévitables à la hausse.

L'actualisation de la surtaxe « assainissement » à 0,15 € / m³ entraînera une augmentation moyenne de 6 € sur la facture standard annuelle (120 m³).

J. MOURRUT rappelle l'engagement du Maire sur le prix de l'eau qui a annoncé qu'il n'y aurait « pratiquement pas d'augmentation ».

C. PONCET répond qu'il y aura une augmentation sensible car la ressource en eau est rare.

Le conseil approuve ces tarifs.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA
s'abstiennent.

V FINANCES PUBLIQUES : Autorisation de programmes / 2007.

Le conseil autorise le Maire pour 2007 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2006.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA
s'abstiennent.

VI FISCALITE : Exonération impôt sur les spectacles sportifs / 2007.

Le conseil autorise à l'unanimité l'exonération pour 2007 de l'impôt sur les spectacles, les associations sportives à l'occasion des compétitions qu'elles organisent sur le territoire communal.

VII PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif.

C. PONCET propose à l'assemblée de modifier le tableau de l'effectif communal comme suit :

- **Filière technique :**

Suppression de postes :

- Contrôleur des travaux
- Technicien supérieur

Création de postes :

- Technicien supérieur chef
- Agent des services techniques à temps complet
- 3 agents des services techniques à temps non complet

- **Filière administrative :**

Création poste :

- Agent administratif qualifié à temps non complet

J. MOURRUT intervient sur l'embauche d'un technicien supérieur chef, et déplore ce recrutement à l'extérieur, qui va coûter cher à la commune.

C. PONCET répond que la commune compte plus de 5 000 habitants et que ce poste répond au besoin et aux compétences attendues.

L'assemblée approuve ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2007.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA s'abstiennent.

VIII PERSONNEL COMMUNAL : Adhésion A.S.S.E.D.I.C. / Crèche Municipale.

J. BARSCZUS propose à l'assemblée d'adhérer à l'A.S.S.E.D.I.C. Languedoc-Roussillon pour le personnel affecté à la crèche municipale.

Le conseil approuve à l'unanimité cette adhésion.

IX PERSONNEL COMMUNAL : Actualisation du régime indemnitaire.

C. PONCET propose d'actualiser le régime indemnitaire du personnel communal suite aux dernières modifications législatives du statut de la fonction publique territoriale.

Le conseil approuve le régime indemnitaire présenté.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA s'abstiennent.

X FONCIER ET PATRIMOINE : Avis sur projet d'acquisition « Compagnie des Salins » par le Conservatoire du Littoral.

M. PALA présente le projet d'acquisition de 159 ha appartenant à la « Compagnie des Salins » par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Il s'agit d'espaces non urbanisés et il propose d'émettre un avis favorable avec certaines réserves :

- Le problème du bâti existant qui pourrait être voué à la démolition suivant la politique du « Conservatoire ».
- Le besoin d'aide de différents partenaires pour valoriser et protéger ce patrimoine.
- Le secteur du grand salin qui pourrait être utilisé comme zone d'expansion de crues.

J. MOURRUT estime qu'il s'agit d'un dossier majeur pour le futur conseil municipal et qu'une co-gestion avec le Conseil Régional et le P.N.R. pourrait exister. Le siège du P.N.R. pourrait y être installé. Il indique être favorable à cette acquisition.

M. PALA précise que pour le futur siège du P.N.R., ce secteur constitue un des sites envisagés avec BAGES.

J. BARSCZUS déplore qu'un projet relatif à la thalassothérapie n'ait pu être réalisé.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette acquisition.

XI RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 : Création de postes et rémunération des agents recenseurs.

C. PONCET rappelle que le recensement général de la population de la commune doit se dérouler du 18 janvier 2007 au 17 février 2007. A cet effet, il propose de recruter 8 agents recenseurs pour cette période et de prévoir la rémunération correspondante.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XII ANIMATION / CULTURE : Festival de Jazz 2007.

M. PALA présente le projet de Festival de Jazz pour le mois de juillet 2007.

Il propose de solliciter l'aide financière de Conseil Régional pour ce projet dont le montant est estimé à 23 410 €.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

C. BIGOU demande des précisions sur l'absence de subvention en 2006.

M. PALA indique que ce projet aurait dû être soutenu à l'origine par la C.C.C.M..

AFFAIRES DIVERSES

- 1) Le Conseil approuve le renouvellement du bail de location du Cinéma des Corbières avec un changement de dénomination du preneur, la M.J.L. se substituant à la M.J.C..
M. PALA rappelle les conditions de locations.

- 2) J. BARSCZUS présente le projet de dématérialisation de la paye qui prendra effet au 1^{er} janvier 2007 en accord avec le Trésor Public et la Chambre Régionale des Comptes.
Le Conseil approuve ce projet.

Fin de la séance à 19H30.

Le Maire :